



CINÉMA LE PATIO

présentent

3 MOTS

Rencontre / Mystère / Fantastique

Concours pluridisciplinaire

Le cinéma municipal Le Patio, en partenariat avec le service culturel et la bibliothèque de la ville de Gex, vous propose un concours en trois disciplines artistiques (courts-métrages, nouvelles littéraires, affiches de films dessinées) ayant pour thème « Le Cinéma ».

Trois disciplines : courts-métrages, nouvelles littéraires et affiches de films dessinées

Trois catégories d'âges : enfant (moins de 11 ans), ado (11 à 18 ans) et adulte (18 ans et plus)

Trois mots : Rencontre / Mystère / Fantastique

Ce concours est ouvert aux personnes qui ont entre 6 et 106 ans. Vous pouvez concourir dans une ou plusieurs disciplines et, selon votre âge, utiliser explicitement un ou plusieurs mots dans votre ou vos œuvres (voir les modalités dans le règlement intérieur des disciplines).

Ce concours est non compétitif et fera l'objet d'une exposition ou diffusion publique dans différents lieux de la ville ainsi que sur les sites internet et réseaux sociaux municipaux courant juin 2021 et se poursuivra tout l'été. Tous les participants seront récompensés

Vos œuvres devront être envoyées **au plus tard le 26 avril 2021**. Voir les modalités ci-après.

Toute œuvre incitant à la haine, la discrimination raciale et/ou la violence, montrant ou décrivant de la pornographie se verra refusée.

Courts-métrages

Vous avez jusqu'au **26 avril à 23h59** pour réaliser votre court-métrage et nous l'envoyer.

Attention ! Votre court-métrage sera potentiellement diffusé sur internet et en salle de cinéma.

Il devra donc être de votre création, inédit et libre de droits. Si vous voulez garantir votre anonymat ou celui de vos comédiens, vous pouvez utiliser un pseudonyme crédible en lieu et place du vrai nom dans le générique.

Pour concourir votre court-métrage doit respecter les critères suivants :

1. Utiliser explicitement dans le court-métrage les **3 mots** du thème (1 ou plusieurs mots au choix pour les moins de 11 ans). Ces mots peuvent être prononcés, écrits ou représentés. La recevabilité de l'utilisation des 3 mots relève de la libre appréciation du comité organisateur ;
2. Être **capté par un appareil mobile** type tablette ou smartphone (montage possible sur application mobile gratuite (ex : InShot, Adobe Rush, iMovie, Powerdirector, etc.) ;
3. Le court-métrage peut être en langue étrangère sous-titrée en français, en langue française ou sans parole ;
4. Respecter la **durée maximale de 5 minutes**, générique de fin compris.

Modalités de dépôt

Les courts-métrages doivent être rendus avant la date butoir annoncée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une inscription préalable. Cependant, si vous voulez participer, nous vous conseillons de nous en tenir informés. Il faudra nous fournir un fichier vidéo. Il vous est fortement recommandé de produire un fichier avec un format d'image haute définition, au format MKV, Avi ou Mov sans quoi nous pourrions, techniquement, ne pas être en mesure de diffuser correctement le film sur internet et/ou en salle.

Votre fichier vidéo est à adresser à contact@cinegex.fr par le biais d'un site d'envoi de gros fichiers (ex : wetransfer, grosfichier.com, google drive, one drive, hubic, etc.)

Votre fichier vidéo devra être accompagné d'une fiche descriptive comportant les informations suivantes :

- le titre du court-métrage ;
- le nom des réalisateur(s) et scénariste(s) ;
- le nom des acteurs (ou si besoin un pseudo : voir plus haut) et l'intitulé de leurs personnages ;
- un bref résumé de l'action ;
- la catégorie d'âge dans laquelle vous concurrez (-11 ans [indiquer le ou les mots choisi(s)], 11-18 ans ou plus de 18 ans) ;
- vos coordonnées (adresse postale et courriel ainsi qu'un numéro de téléphone).

Le participant s'engage à être titulaire des droits musicaux et de l'image pour la réalisation de son œuvre.

Le dépôt des courts-métrages s'effectue libre de droits, en vue de :

- la projection en salle et/ou en plein air ;
- la diffusion dans les espaces publics de la ville de Gex ;
- la publication sur les sites internet et réseaux sociaux municipaux pendant une durée maximale de 3 ans.

Présélection des courts-métrages

À partir de la date de clôture de remise des œuvres, un comité de présélection examinera les œuvres reçues et déterminera lesquelles participeront au concours. Le résultat de sa délibération sera communiqué courant juin.

Nouvelles littéraires

Vous avez jusqu'au **26 avril à 23h59** pour écrire votre nouvelle littéraire et nous l'envoyer.

**Attention ! Votre nouvelle sera potentiellement diffusée sur internet.
Elle devra donc être de votre création, inédite et libre de droits.**

Pour concourir votre nouvelle doit respecter les critères suivants :

1. utiliser explicitement dans la nouvelle les **3 mots** du thème (1 ou plusieurs mots au choix pour les moins de 11 ans) ;
2. disposer d'une **page de couverture** avec le titre de la nouvelle, le nom de l'auteur(e), un bref résumé et la catégorie d'âge dans laquelle vous concurrez (-11 ans [indiquer le ou les mots choisi(s)], 11-18 ans ou plus de 18 ans) ;
3. **ne pas dépasser** les 20 000 caractères (espaces compris) soit environ 4 pages et respecter la police d'écriture : calibri, 11 points, simple interligne.

Modalités de dépôt

Les nouvelles littéraires doivent être rendues avant la date butoir annoncée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une inscription préalable. Cependant, si vous voulez participer, nous vous conseillons de nous en tenir informés.

Il faudra nous fournir un fichier de traitement de texte (word, odt...)

Votre fichier est à adresser à l'adresse contact@cinex.fr et/ou culturel@ville-gex.fr.

Le participant s'engage à être titulaire des droits de son œuvre.

Le dépôt des nouvelles s'effectue libre de droits, en vue de :

- la diffusion dans les espaces publics de la ville de Gex ;
- la publication sur les sites internet et réseaux sociaux municipaux pendant une durée maximale de 3 ans.

Présélection des nouvelles littéraires

À partir de la date de clôture de remise des œuvres, un comité de présélection examinera les œuvres reçues et déterminera lesquelles participeront au concours. Le résultat de sa délibération sera communiqué courant juin.

Affiches de films dessinées

Vous avez jusqu'au **26 avril à 23h59** pour dessiner votre affiche de film et nous l'envoyer.

**Attention ! Votre affiche sera potentiellement diffusée sur internet.
Elle devra donc être de votre création, inédite et libre de droits.**

Pour concourir votre affiche de film doit être dessinée et respecter les critères suivants :

1. utiliser explicitement les **3 mots** du thème (**1 ou plusieurs mots au choix pour les moins de 11 ans, 2 à 3 mots pour les plus de 11 ans**) ;
2. **mentionner les mots** choisis au dos de l'affiche ;
3. être au **format** portrait 40 X 60 cm sur papier épais 250 gr minimum ;
4. ne pas être réalisée au crayon de couleur ;
5. indiquer le **titre d'un film** existant ou inventé, dans ce cas il doit rester crédible ;
6. comporter la mention « **Réalisé par** » suivi de vos prénom et nom.

Modalités de dépôt

Les affiches de films dessinées doivent être rendues avant la date butoir annoncée. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une inscription préalable. Cependant, si vous voulez participer, nous vous conseillons de nous en tenir informés.

Vos œuvres seront à déposer à la mairie (77 rue de l'horloge) ou à la bibliothèque (81 rue de Gex-la-Ville) de Gex.

Le participant s'engage à être titulaire des droits de son œuvre.

Le dépôt des œuvres s'effectue libre de droits, en vue de :

- la diffusion dans les espaces publics de la ville de Gex ;
- la publication sur les sites internet et réseaux sociaux municipaux pendant une durée maximale de 3 ans.

Présélection des affiches de films dessinées

À partir de la date de clôture de remise des œuvres, un comité de présélection examinera les œuvres reçues et déterminera lesquelles participeront au concours. Le résultat de sa délibération sera communiqué courant juin.